

# 1

## Rencontrer le général de Gaulle

Novembre 1958. Capitaine de corvette embarqué comme adjudant de division sur l'escorteur d'escadre *Duperré*, ma chambre fait face à celle du pacha, de l'autre côté de la coursive. Je devine que mon commandant dialogue avec la direction du personnel.

Quelques instants après, il vient m'annoncer que je suis pressenti pour être aide de camp du général de Gaulle, dès qu'il assumera ses fonctions de président de la République, le 8 janvier prochain.

— Concertez-vous avec votre femme et rendez votre réponse demain matin, me dit-il. Sachez que vous n'êtes pas dans l'obligation d'accepter.

Bien que je ne me sois jamais porté volontaire pour servir un officier général de marine – je m'en suis toujours gardé, cultivant la formule «plutôt régner en enfer que de servir au ciel» –, cette fois le cas est différent.

Il s'agit de servir celui qui a été mon chef dans la France libre, qui d'un vaincu avait fait de moi

un vainqueur, cosignataire de la capitulation sans condition de l'Allemagne, le 8 mai 1945 à Berlin.

J'accepte la proposition flatteuse qui m'est faite. Je ne dirai pas d'enthousiasme, car j'ignore en quoi consisteront mes responsabilités et si je serai à la hauteur des circonstances. En outre, je ne connais ni Paris ni le monde politique.

Servir de Gaulle emporte tous mes doutes et réticences. Il me reste à être présenté pour être agréé ou pas.

À Matignon<sup>1</sup>, les deux aides de camp de l'époque, dont le colonel Bonneval, me font mariner deux journées entières dans l'antichambre attenante à leur bureau. Ce n'est qu'au soir du deuxième jour que Bonneval me « bascule » dans le bureau du dernier président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République. J'ai eu tout le temps de passer en revue les questions qu'il pourrait me poser et de préparer mes réponses.

Je suis en civil, ayant pensé, à tort ou à raison, que le général de Gaulle ne serait pas fâché de juger de l'allure de son aide de camp en tenue bourgeoise, l'uniforme militaire lui étant bien connu. Le Général s'apprête à quitter son bureau, sa journée

---

1. À son retour aux affaires en 1958, de Gaulle s'installa à l'hôtel Matignon, puisqu'il avait été investi par le Parlement, le 1<sup>er</sup> juin, pour former un nouveau gouvernement. Il était « président du Conseil », titre que portait, sous la IV<sup>e</sup> République, celui qu'on appelle aujourd'hui « Premier ministre ».

terminée, dans une attitude qui me deviendra par la suite familière : debout, la serviette à la main.

Au garde-à-vous, je me présente :

— Mes respects, mon général.

— Bonjour, Flohic. Quand nous sommes-nous rencontrés ?

— En avril de 1943, lors de votre inspection des corvettes à Grenock.

— C'est bon, on se reverra.

Quoiqu'il sût par la fiche qui lui avait été remise tout ce qui avait trait à ma carrière militaire, je m'attendais à ce qu'il m'interrogeât sur ma connaissance de l'Algérie, de la révolte sanglante des autochtones, sur mes sentiments à propos de l'engagement militaire de la France.

Cette affaire algérienne, ayant entraîné la faillite de la IV<sup>e</sup> République, a provoqué son retour aux affaires après une très longue traversée du désert de presque treize années, du 20 janvier 1946 au 1<sup>er</sup> juin 1958, au point de lui avoir fait perdre l'espoir de jouer, de nouveau, un rôle dans la vie de la nation.

La brièveté de notre échange, comme la rapidité avec laquelle il m'a recruté, ne laissent pas de me surprendre... Peut-être aussi a-t-il recueilli le sentiment de son fils Philippe, qui a été mon camarade d'embarquement durant la guerre.

L'après-midi du 8 janvier 1959, après que le président Coty, son prédécesseur, lui a, dans la matinée, passé le pouvoir, le général Catroux, grand chancelier de la Légion d'honneur, lui remet le collier de grand maître de l'Ordre. Je suis dans le bureau

contigu. C'est là que le général de Gaulle me précise mon affectation. Elle sera classique. Je serai pendant deux années un marin à terre, entre deux embarquements. À l'issue de mon affectation, je reprendrai ma carrière normale. Les circonstances feront que je demeurerai, une première fois, à son service jusqu'en novembre 1963, soit près de cinq ans, pour revenir en février 1965, jusqu'à sa démission en avril 1969.

Une fois à l'Élysée, il reste à nous habituer l'un à l'autre, étant entendu que c'est à moi de me couler dans mes fonctions, en respectant ses habitudes. Bonneval me les fit découvrir une à une, et je les répertoriai soigneusement. Bonneval, que nous appelons «la nounou du Général», est auprès de lui depuis son retour de déportation en 1945.

À l'issue de deux semaines, j'estime en savoir assez pour entrer dans la fosse aux lions et assumer le service d'aide de camp.

Conscient que le temps est précieux pour le président de la République, je veille à ce que nos deux pendules soient toujours à l'heure. D'ailleurs, en arrivant à mon bureau, j'appelle systématiquement l'horloge parlante.

J'ai remarqué que le Général, quand je lui annonce ses visiteurs, consulte une vieille montre-bracelet. Un jour, il me dit :

— Il n'est pas l'heure, je sonnerai.

Je m'agace de le voir se préoccuper du déroulement de son emploi du temps, alors que c'est là, justement, une des tâches quotidiennes de ses aides de camp.

Le lendemain, même scénario. Je me plante au garde-à-vous devant son bureau et j'ai l'audace de lui dire :

— Il est exactement 10 heures. Je viens de le vérifier à l'horloge parlante.

Ce qui n'était pas vrai, ce jour-là !

Ses lunettes manquent lui tomber du nez. Il me regarde, interloqué, avant de me dire :

— C'est bien, faites-le entrer.

Je lui ai fait comprendre que je suis apte à gérer et à respecter son emploi du temps, décidé par avance. S'il n'en est pas satisfait, il n'a qu'à me renvoyer à mes bateaux. Dès cet instant, je devins prisonnier de mon personnage.

Durant presque dix années à ses côtés, je m'efforcerai toujours de ne pas y manquer, au prix d'une attention de chaque instant. Jamais plus je ne le verrai consulter sa montre. Pour faciliter le déroulement de ses audiences, de demi-heure en demi-heure, j'ai fait installer une pendulette dans le classeur à lettres de son bureau, qu'il peut consulter sans que son visiteur ne s'en doute.

En veillant exactement au déroulement de son programme journalier, mon but est de lui faire gagner du temps ; il peut poursuivre sans désespérer, jusqu'à la dernière seconde, le travail qu'il a entrepris, sans avoir à se préoccuper de ce qui va suivre. Par exemple, il s'écoule à peine une minute entre la sortie de son bureau et le début d'une prise d'armes aux Invalides. J'entre alors :

— Mon général, il est l'heure.

Il pose son stylo, coiffe son képi et se lève en disant :

— Allons-y.

À l'Élysée, un *modus vivendi* s'est donc instauré entre nous. J'ai trouvé ma place dans l'organisation de la « Maison ». Il me reste à subir l'épreuve du week-end à Colombey. Le Général s'y rend tous les quinze jours environ, l'aide de camp l'accompagnant en civil.

Vers la mi-février, c'est mon tour de m'y rendre avec lui. Je suis assis à la droite du chauffeur. En arrivant à La Boisserie, que je découvre, la voiture, prenant l'allée centrale, fait un demi-tour à gauche pour permettre à Mme de Gaulle de descendre devant sa porte. Comme je m'efface, afin de laisser le Général entrer à son tour dans sa demeure, d'un geste large, il m'invite à suivre Mme de Gaulle :

— Après vous, cher ami.

Je suis devenu un hôte que l'on reçoit.

Jusqu'en octobre 1960, durant les séjours à Colombey, l'aide de camp vivra à La Boisserie dans l'intimité de ses propriétaires. On imagine ce que cette présence étrangère, pour discrète qu'elle s'efforce de se faire, a de lourd et parfois d'important pour les de Gaulle : ils se font un devoir de la recevoir avec toutes les attentions de leur courtoisie qui est, comme chacun sait, grande et délicate. Ces attentions sont gênantes pour l'aide de camp : il doit accepter que le Général lui offre l'apéritif – du frontignan – et les digestifs, surveille son verre à table et

verse la boisson... Aussi ne serai-je pas fâché de ne plus loger à La Boisserie.

On a voulu installer l'aide le camp à la préfecture de Chaumont, ce qui s'est révélé aussi une servitude pour le préfet. Personnellement, je choisis l'Hôtel de la Gare à Chaumont ou un hôtel à Bar-sur-Aube. Bien que tenu d'y rester pour répondre à un appel, je m'y sens plus libre.

Mais, quand je déjeune à La Boisserie, l'accueil du Général est toujours aussi courtois et simple. Au café, il ne manque jamais d'offrir un cigare.

— Flohic, êtes-vous fumeur ? m'a-t-il demandé lors de mon premier week-end à Colombey.

— Je fume parfois, mais je ne puis me qualifier de fumeur.

— Je l'étais. Un gros fumeur. Je me suis arrêté du jour au lendemain, mais de cesser de fumer, on ne se console jamais. Prenez donc un cigare.

C'est ainsi, pour lui faire plaisir, que je deviens adepte du cigare, empuantissant le salon-bibliothèque de Mme de Gaulle.

Quelques semaines plus tard, le Général ayant prévu de rentrer à Paris en partant à 13 heures, il m'offre, conformément au rituel, un cigare. Comme le départ se fait aussitôt le café avalé, je le glisse dans ma pochette. À peine installés dans la voiture, il me dit :

— Alors Flohic, et votre cigare ?

Je me retourne et fais un signe lui indiquant que je crains d'importuner Mme de Gaulle.

— Mais fumez donc votre cigare !

Ce qui me prend les deux heures quarante de trajet, jusqu'à Paris !

Si, à La Boisserie, je fus toujours son invité, lorsqu'il me fallait le rejoindre dans son bureau de la tour, pour une question de service, instantanément nos rapports redevenaient ceux qu'ils étaient à l'Élysée : de chef à subordonné. Mais, avec le temps, nous nous sommes manifestement habitués l'un à l'autre, de façon tacite, sans qu'il y eût besoin de déclarations formelles entre nous.

## 2

### L'Élysée du Général

Sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques, le président n'était qu'un arbitre, c'est-à-dire une potiche à laquelle on faisait inaugurer les chrysanthèmes. La Constitution de 1958 donna, comme on sait, au chef de l'État des responsabilités et des pouvoirs accrus. De palais d'apparat, l'Élysée du général de Gaulle devint le centre des décisions. Toutefois, sans hypertrophie, Matignon resta chargé de l'administration de la Nation. De l'Élysée, part l'impulsion ; à Matignon de la mettre en musique et de faire exécuter la partition. Mais cette impulsion n'a de valeur qu'après avoir reçu l'approbation du Conseil des ministres.

Le Général tient au fonctionnement harmonieux et responsable de l'exécutif, selon les termes de la Constitution qu'il a lui-même voulue.

Ses collaborateurs directs – peu nombreux – s'organisent autour de quatre grandes directions : le secrétariat général, le cabinet, l'état-major particulier, les Affaires africaines et malgaches. Elles ont

à leurs têtes «les quatre grands», ainsi nommés par les aides de camp.

D'abord, le secrétaire général. Il est en charge des affaires intérieures de la France. Il assure la liaison avec Matignon et prépare avec le Premier ministre, par l'intermédiaire du secrétaire général du gouvernement<sup>1</sup>, les Conseils des ministres. Afin de renseigner le président sur la situation des différents domaines d'activité nationale, il dispose d'une dizaine de conseillers techniques<sup>2</sup>: Industrie, Finances, Affaires étrangères, Éducation nationale, Recherche scientifique... Ces conseillers s'expriment par notes qui leur reviennent avec un simple «vu» ou des observations éventuelles. Ils sont rarement reçus par de Gaulle, pour de plus amples explications.

La procédure est assez frustrante pour ces hauts fonctionnaires aux qualités éminentes. Mais jamais je ne les ai entendus se plaindre de cet état de fait. Il est vrai qu'après de leur ministère de rattachement, ils jouissent, comme collaborateurs du chef de l'État, d'une position très enviable.

De Gaulle considérait ses collaborateurs comme un état-major dont il faisait l'organe impersonnel de son commandement. Ce principe, tout militaire, je

---

1. Le secrétaire général du gouvernement est un haut fonctionnaire indépendant qui a la charge d'organiser les travaux du Conseil des ministres.

2. L'actuel président de la République dispose d'une cinquantaine de conseillers techniques...

J'ai vu respecté sciemment ou tacitement par tous ceux qui ont servi à l'Élysée de son temps. Le public ignore toujours, dans la plupart des cas, quels ont été les collaborateurs du Général : hommes de qualité, ils se sont satisfaits d'avoir œuvré à une grande cause nationale et ont dédaigné la vanité d'une popularité éphémère. Le fait de n'avoir pas paru sous les feux de l'actualité ne les a pas empêchés d'exercer une grande influence sur les affaires qu'ils avaient à suivre et qui ressortissaient parfois à plusieurs départements ministériels... Leur absolue discrétion leur était naturelle. Jamais ils ne livraient dans la presse leurs positions sur les questions qu'ils suivaient. L'auraient-ils fait qu'ils auraient été remerciés sur-le-champ.

Un tel manquement faillit se produire lors de la manifestation en faveur du Général, le 30 mai 1968, sur les Champs-Élysées. Par-delà la grille du Coq<sup>1</sup>, on pouvait, en effet, apercevoir une partie de la foule compacte qui montait vers l'Étoile. Mon camarade, l'aide de camp Pierre Tallon, commandant aviateur, ayant ouvert la grande fenêtre vitrée, s'adressa au Général :

- C'est pour vous, mon Général !
- Oh, vous savez, s'il n'y avait que moi, cela n'aurait guère d'importance.

Or, au moment où la manifestation commençait à se disperser, marquant la fin des « événements de Mai », un sous-préfet chargé de mission se trouvait

---

1. Un des portails d'entrée de l'Élysée.

dans le bureau. Pierre Tallon eut l'imprudence, bien excusable, de lui rapporter les paroles du Général. Redescendu au service de presse, ce sous-préfet en fit part à Jean Mauriac. Est-ce malignité de celui-ci ou mauvaise transcription, toujours est-il que sa dépêche à l'AFP annonça : « Ah, si c'était pour moi ! », ce qui avait une tout autre signification. Par cette exclamation, de Gaulle semblait regretter d'avoir perdu le soutien populaire et de le rechercher ! Il faudra plus de trente ans à Pierre Tallon pour que Jean Mauriac modifie sa version et revienne à la réalité en rétablissant les paroles exactes du Général.

Si le président de la République avait sanctionné ce sous-préfet et s'en était séparé, il l'aurait fait non pas qu'il eût manqué à sa personne, mais parce qu'il n'avait pas respecté un principe du fonctionnement de l'État : l'absolue discrétion.

Ainsi, sous de Gaulle, seul le ministre porte-parole du gouvernement était habilité à se prononcer sur les affaires de l'État après délibération en Conseil des ministres. Et seul le chargé de presse à l'Élysée pouvait s'exprimer, avec l'aval du président de la République, ce qui donnait à l'opinion une image de cohésion et de responsabilité.

Ensuite, le directeur de cabinet. Il s'occupe des Français. Il est responsable du fonctionnement de la « Maison ». La préparation des voyages en France et à l'étranger lui incombe. Lui sont rattachés quatre ou cinq chargés de mission dont le chef de cabinet et le chargé du service de presse. Ce dernier a une

responsabilité délicate. Au contact permanent des journalistes avides d'informations, il se doit d'être sur ses gardes tout en diffusant les nouvelles nécessaires. Il a, de par ses fonctions, le privilège de rencontrer plus souvent que ses collègues le président de la République.

En plus de ses collaborateurs civils, le directeur de cabinet est, officiellement, le supérieur hiérarchique des aides de camp qui sont au nombre de trois : un par armée, Terre, Air, Marine. En fait, le Général les considère comme étant directement à ses ordres.

Une algarade que j'ai un jour avec lui montre comment il les situe dans sa « Maison ». Il m'ordonne de convoquer Bonneval :

— Bonneval n'est pas de service, lui dis-je.

— Appelez-le donc à son domicile.

Je savais que Bonneval s'était rendu à Thaumiers, sa propriété dans le Cher. Prudemment, j'avance :

— Je crains qu'il ne soit pas à Paris.

Exactement la réponse qui peut déclencher sa fureur ! Tapant du plat de la main sur son bureau, puis me pointant du doigt, je reçois l'admonestation au garde-à-vous :

— Vous, les aides de camp, au prétexte que vous êtes mes aides de camp, vous vous croyez les maîtres du monde.

— Ce n'est pas mon cas. Chaque fois que je ne suis pas de service et qu'il me faut m'absenter de Paris, j'en demande l'autorisation au directeur de cabinet et me fais signer une permission par le général, chef de l'état-major particulier.

Ce qui d'ailleurs n'était pas vrai.

Ma réponse n'a pas l'heur de le calmer. Retapant du plat de la main sur son bureau, il lance avec force :

— Vous êtes mes aides de camp, c'est à moi que vous devez demander la permission.

Je tourne les talons et regagne le bureau contigu qu'occupent les aides de camp. Jamais je n'aurai recours à son autorisation, estimant que le temps du président de la République est bien trop précieux pour qu'il s'occupe de ma modeste personne.

En vérité, les aides de camp ont pour mission de s'occuper autant qu'il le désire de sa vie privée et de faciliter le déroulement de son travail par des dispositions judicieuses. Gardiens ultimes de sa sécurité, ils l'accompagnent dans tous ses déplacements, qu'ils soient officiels ou bien privés, l'organisation de ces derniers étant de leur ressort. Leurs responsabilités sont multiples : elles vont de la préparation des audiences à l'introduction des visiteurs, des instructions à donner au valet de chambre pour les tenues qu'il lui faut préparer aux rendez-vous avec le médecin ou le dentiste, de la rédaction de la déclaration des revenus à la correspondance avec le fermier de Coulogne et au versement des cotisations à la Caisse des travailleurs indépendants, etc.

À l'origine de ces versements à la Caisse des travailleurs indépendants se trouve un article de Gérard Bauer intitulé « Feuilles d'automne » et publié dans sa chronique quotidienne du *Figaro*. L'auteur s'y plaignait qu'avec la chute des feuilles, l'automne apportait d'autres feuilles de couleur qui

sont autant de commandements à payer au Trésor ou autres caisses. Et le journaliste de se demander si tel auteur illustre au sommet de l'État était lui aussi astreint aux mêmes versements.

Le Général ne pouvait manquer de relever cet article. Il me fait faire une enquête auprès de la Sécurité sociale afin de savoir s'il doit également cotiser pour son activité d'auteur. La réponse est affirmative, mais j'ai quelque peine à lui faire admettre que, bien que n'appartenant pas à la Sécurité sociale, il lui faut cependant contribuer, ce qu'il fait régulièrement après avoir payé les arrérages.

— Mais je n'appartiens pas à la Sécurité sociale ! fut sa réflexion.

Un tel versement m'apparaissait aussi anormal étant donné qu'il versait l'intégralité de ses droits d'auteur à la Fondation Anne-de-Gaulle.

Pour tout dire, les aides de camp sont les plus proches collaborateurs du Général et, de ce fait, l'harmonie au sein de leur bureau est essentielle.

Dans les premiers jours de mon installation à l'Élysée, notre mode de fonctionnement me pose quelques problèmes. J'ai le sentiment désagréable que le colonel Bonneval a tendance à me considérer comme son adjoint et qu'il me télécommande. Il est « colonel plein », comme nous disons. Je ne suis que modeste capitaine de corvette – c'est-à-dire commandant – et sans doute considère-t-il que je dois lui obéir. Un point de vue que je ne partage pas du tout : je me considère responsable de mes

fonctions auprès du président de la République, de même que l'officier de quart en mer, quelle que soit sa place dans la hiérarchie, est responsable auprès du commandant de la sécurité du navire.

Ce qui n'empêche pas, ai-je dit à Bonneval, qu'on tienne compte de ses conseils et remarques, puisqu'il est le plus gradé d'entre nous trois. Lui-même était donc colonel de l'armée de terre, Teisseire, lieutenant-colonel de l'armée de l'air, et moi capitaine de corvette de la Marine.

Il s'agissait de régler le service entre nous et de définir nos responsabilités. En jeune diplômé de l'École de guerre navale, je m'attelle à la rédaction d'une instruction à cet effet.

Partant du principe que le président de la République doit avoir le même aide de camp durant une semaine entière, que celui-ci doit pouvoir l'accompagner à Colombey, habituellement un week-end sur deux, j'en ai conclu qu'il doit prendre ses fonctions le mercredi soir, jusqu'au jeudi après-midi de la semaine suivante. La première nuit, celle du mercredi, il assumerait la permanence d'officier d'état-major. Sur cette base, j'organise, entre les trois aides de camp, un roulement qui fonctionnera harmonieusement. La semaine précédant votre service, disons à « temps plein », vous avez la possibilité de connaître le calendrier des réunions et des événements auxquels vous aurez à faire face, et de vous y préparer. La semaine suivant votre « temps plein », vous jouissez, au contraire, d'une certaine liberté.